REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
---
**AUTORITE AERONAUTIQUE**
---

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
---
**CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY**
---

**INSTRUCTION N° 20-037 /I/CCAA/DSA du 14 AOUT 2014**
**relative à l'emport, au codage et à l'enregistrement des balises de détresse**

## 1. INTRODUCTION

La présente instruction vient en application des dispositions des arrêtés N° 00606/MINT du 13 septembre 2006 modifiant l'annexe de l'arrêté N° 00731/MINT du 07 juin 2005 fixant les conditions d'utilisation des avions par une entreprise de transport aérien et N° 00604/MINT du 13 septembre 2006 modifiant l'annexe de l'arrêté N° 00724/MINT du 07 juin 2005 fixant les conditions d'utilisation des hélicoptères par une entreprise de transport aérien, relatives à l'emport de balises de détresse (ELT) à bord des aéronefs qui prévoient ce qui suit :

### 1.1 Aviation commerciale

1.1.1 Tout avion exploité en aviation commerciale doit être équipé d'au moins:

(i) Deux (02) ELT dont un automatique s'il effectue un vol de grande distance avec un survol de l'eau, ou évolue dans une zone inhospitalière ;

(ii) Un (01) ELT automatique dans tous les autres cas.

1.1.2 Tout hélicoptère exploité en aviation commerciale doit être équipé d'au moins:

(i) Un (01) ELT automatique et d'au moins un ELT/S dans un canot lorsqu'il effectue un vol avec survol de l'eau et lors d'une utilisation particulière;

(ii) Un (01) ELT automatique dans tous les autres cas.

### 1.2 Aviation générale

1.2.1 Tout avion exploité en aviation générale doit être équipé d'au moins un (01) ELT automatique.

1.2.2 Tout hélicoptère exploité en aviation générale doit être équipé d'au moins un (01) ELT automatique.

1.2.3 Tout aéronef de type planeur ou ultra léger motorisé (ULM) doit emporter une (01) ELT/S ou une (01) P.L.B (fonctionnant sur la fréquence 406 Mhz).



B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tel./Phone : +237 230 30 90 / 230 26 92 - Fax : +237 230 33 62 - Email : contact@ccaa.aero / courrier.ccaa@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

## 2. DEFINITIONS

Au sens de la présente instruction, les définitions ci-dessous sont admises :

**Balises de détresse** : les balises de localisation par satellite fonctionnant sur la fréquence 406 MHz et qui englobent :

- les émetteurs de localisation d'urgence (ELT) ;
- les balises de localisation personnelle (PLB).

**Cospas-Sarsat** : programme international d'aide à la recherche et au sauvetage utilisant des satellites pour détecter et localiser des balises de détresse.

**MCC** : Mission Control Center (Centre de Coordination de la mission).

**Emetteur de localisation d'urgence (sigle international : ELT)** : terme générique désignant tout équipement qui émet des signaux distinctifs sur des fréquences désignées et qui, selon le cas, peut être mis en marche automatiquement par l'impact ou manuellement. Un ELT peut être l'un ou l'autre des appareils suivants :

- **ELT automatique fixe (sigle international : ELT/AF)** ; ELT à mise en marche automatique attaché de façon permanente à un aéronef ;
- **ELT automatique portatif (sigle international : ELT/AP)** : ELT à mise en marche automatique qui est attaché de façon rigide à un aéronef mais qui peut être aisément enlevé de l'aéronef ;
- **ELT automatique largable (sigle international : ELT/AD)** : ELT qui est attaché de façon rigide à un aéronef et est largué et mis en marche automatiquement par l'impact et, dans certains cas, par des détecteurs hydrostatiques. Le largage manuel est aussi prévu ;
- **ELT de survie (sigle international : ELT/S)** : ELT qui peut être enlevé d'un aéronef, qui est rangé de manière à faciliter sa prompte utilisation dans une situation d'urgence et qui est mis en marche manuellement par des survivants ;
- **Balise de localisation personnelle (sigle international : PLB)** : balise de détresse autonome et portable fonctionnant sur la fréquence 406 MHz qui est mise en marche manuellement par les survivants ;

## 3 SPECIFICATIONS DES EMETTEURS DE LOCALISATION D'URGENCE (ELT) POUR LES RECHERCHES ET LE SAUVETAGE

### 3.1 Caractéristiques techniques des émetteurs de localisation d'urgence (ELT)

3.1.1 Les émetteurs de localisation d'urgence fonctionneront sur l'un des canaux



B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tel./Phone : +237 230 30 90 / 230 26 92 - Fax : +237 230 33 62 - Email : contact@ccaa.aero / courrier.ccaa@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

assignés dans la bande 406,0 – 406,1 MHz.

3.1.2 La période séparant les transmissions sera de 50 s ± 5%.

3.1.3 Sur une période de 24 heures de fonctionnement continu à une température de fonctionnement de - 20°C, la puissance de sortie de l'émetteur sera de 5 W ± 2dB.

3.1.4 Les ELT fonctionnant sur 406 MHz seront capables d'émettre un message numérique programmé qui contient les renseignements les concernant et/ou concernant l'aéronef qui en est doté.

3.1.5 Le message numérique de l'ELT contiendra soit le numéro de série de l'émetteur, soit l'un des éléments d'information suivants :
- L'indicatif de l'exploitant de l'aéronef et un numéro de série ;
- Une adresse d'aéronef à 24 bits.

3.1.6 Tous les ELT seront conçus de façon à pouvoir être utilisés avec le système COSPAS-SARSAT et ils auront reçu l'approbation du type.

### 3.2 Codage de l'identification de l'émetteur de localisation d'urgence (ELT)

3.2.1 L'Autorité Aéronautique gère les codes ELT attribués au Cameroun par l'OACI. A ce titre, elle attribue à chaque émetteur de localisation d'urgence fonctionnant dans la bande assignée un code spécifique unique qui l'identifie ou qui identifie l'aéronef qui en est doté, et ce code est enregistré auprès de l'Autorité Aéronautique.

3.2.2 La demande d'attribution de code OACI à 24 bits pour l'émetteur de localisation d'urgence, adressée au Directeur Général de l'Autorité Aéronautique, devra comprendre les informations suivantes :
- Noms et adresse de l'exploitant ;
- Immatriculation de l'aéronef ;
- Le type de l'Aéronef ;
- Le type de balise ;
- La marque de fabrication de la balise ;
- Les fréquences opérationnelles de la balise.

3.2.3 L'émetteur de localisation d'urgence est codé, conformément au protocole d'usager aéronautique ou à l'un des protocoles d'usager sérialisés, et enregistré auprès de l'Autorité Aéronautique.



B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tel./Phone : +237 230 30 90 / 230 26 92 - Fax : +237 230 33 62 - Email : contact@ccaa.aero / courrier.ccaa@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

# 4 EXPLOITATION DES CODES ELT

## 4.1 Gestion des codes ELT par l'Autorité Aéronautique

L'Autorité Aéronautique gère les codes ELT et tient un registre des balises de détresse enregistrant les informations associées notamment, la correspondance entre le code et l'exploitant ou l'usager.

Ces informations sont communiqués au Centre Secondaire de Recherches et Sauvetage (RSC) de Yaoundé à chaque mise à jour.

Ces informations sont enregistrées dans un fichier numérique nommé « état balise ».

## 4.2 Contrôle des données du fichier « Etat balise »

Le fichier « état balise » est accessible pour consultation sur le site internet de la CCAA (http:/www.ccaa.aero). Il appartient aux exploitants / utilisateurs de vérifier la validité du code ELT qui leur est attribué et d'en informer la CCAA en cas de divergence.

## 4.3 Rôle du Centre Secondaire de Recherches et Sauvetage (RSC) de Yaoundé

Le RSC de Yaoundé est chargé d'assurer le contact permanent (24h/24) avec le Centre de Coordination de la mission (MCC) de Las Palmas afin de lui fournir toutes les informations pertinentes préalables au déclenchement d'une opération de sauvetage en cas d'émission d'un message d'alerte par l'ELT d' un aéronef immatriculé au Cameroun. Il dispose pour cela du fichier « état balise ».

Tous les messages COSPAS-SARSAT concernant le Cameroun sont transmis au RSC de Yaoundé.

Dès réception du message COSPAS-SARSAT, le RSC identifie l'exploitant et l'aéronef concerné par l'alerte puis de vérifier, par des contacts avec l'exploitant ou par toute autre information, la pertinence de l'alerte.

## 4.4 Entretien des ELT

Les ELT, la commande et la surveillance à distance doivent être contrôlés tous les ans sur leur bon fonctionnement. La précision de la fréquence doit être vérifiée conformément aux prescriptions du manuel constructeur par du personnel qualifié. Ces tâches doivent être inscrites dans le manuel d'entretien.

## 4.5 Utilisation des ELT

Si le poste de pilotage est équipé d'un interrupteur de commande à distance de l'ELT, celui-ci doit être identifié et peint en rouge.



B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tel./Phone : +237 230 30 90 / 230 26 92 - Fax : +237 230 33 62 - Email : contact@ccaa.aero / courrier.ccaa@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

L'interrupteur doit être doté d'un dispositif prévenant toute mise en service involontaire de la balise.

## 5. OBLIGATION DE L'EXPLOITANT D'AERONEF

L'exploitant de l'aéronef ou le propriétaire de la balise de détresse a l'obligation d'enregistrer auprès de l'Autorité Aéronautique la ou les balises de détresse qu'il détient à l'aide du formulaire **CMR.ANS.FORM.001** en annexe à la présente instruction et de notifier tout changement dans l'affectation de celles-ci.

Lors de la vente de l'aéronef ou de la balise de détresse, l'exploitant de l'aéronef ou le propriétaire de la balise est tenu de renseigner le registre national des balises de détresse, afin que le nouveau propriétaire soit rapidement identifié par les services de recherche et de sauvetage.

L'exploitant de l'aéronef ou le propriétaire de la balise de détresse demeure responsable des données inscrites dans le registre des balises de détresse.

## 6. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BALISE DE DETRESSE

Considérant l'importance des moyens mis en œuvre lors des opérations de recherche et sauvetage, toute utilisation inappropriée de la balise de détresse est passible de sanctions administratives prescrites par la loi, sans préjudice des poursuites judiciaires éventuelles qui pourraient être engagées contre l'auteur.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON
Paix-Travail-Patrie
Peace-Work-Fatherland
Le Directeur Général
CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY
AUTORITE AERONAUTIQUE

Pierre Tankam
Ingénieur Hors Echelle



B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tel./Phone : +237 230 30 90 / 230 26 92 - Fax : +237 230 33 62 - Email : contact@ccaa.aero / courrier.ccaa@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

# Formulaire d'enregistrement des balises de détresse (ELT)

**CMR.ANS.FORM.001**

CCAA

**Formulaire à transmettre à Monsieur le Directeur Général de L'Autorité Aéronautique**
Autorité Aéronautique
Base Aérienne 101, P.B. 6998 Yaoundé, Fax : + 237 22 30 33 63

**1) Informations relatives à la balise (à remplir obligatoirement) :**

Date installation sur aéronef :.....

*Fabricant :..... Modèle : ..... S/N : ..... Type : ELT/___/ PLB /___/

Radio-ralliement : 121.5 Mhz /___/ 243 Mhz /___/ 406 Mhz /___/ Néant : /___/

Numéro Cospas-Sarsat d'approbation de type :.....

*Identification de la balise (les 15 caractères hexadécimaux) :

/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/

**2) Informations relatives au propriétaire (à remplir obligatoirement) :**

*Nom : .....

*Adresse : .....

Boîte Postale : ..... Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone (De un à quatre numéros de téléphone peuvent être entrés) :

..... / ..... / ..... /.....

**3) Informations relatives aux contacts de secours (à remplir obligatoirement) :**

*Nom du contact principal en cas d'urgence (24 heures sur 24) :

.....

*Téléphone (De un à quatre numéros de téléphone peuvent être entrés) :

..... / ..... / ..... /.....

Nom du contact secondaire en cas d'urgence (24 heures sur 24) :

.....

Téléphone (De un à quatre numéros de téléphone peuvent être entrés) :

..... / ..... / ..... /.....

**4) Renseignements sur l'aéronef et les données spécifiques au type de balise (à remplir obligatoirement):**

**a- Balises de type PLB :**

Utilisation Spécifique : .....

*Type d'aéronef : .....

Information supplémentaire sur l'aéronef ou l'utilisation : .....

**b- Balises de type ELT :** (Renseignements sur l'aéronef)

*Type d'aéronef : Monomoteur à hélice /____/ Multi-moteur à hélice /____/ Monoréateur /____/
Multi-réacteur /____/ Hélicoptère /____/ Autre /____/

*Fabricant de l'aéronef : .....

*Modèle de l'aéronef : ..... Couleur de l'aéronef : .....

*Exploitant de l'aéronef : .....

Nombre maximum de passagers : .....

Équipements radio : VHF /____/ UHF /____/ HF /____/

Équipement portable de survie : .....

Équipement fixe de survie : .....

*Numéro d'immatriculation de l'aéronef officiel : .....

Adresse 24 Bits de l'aéronef / __ __ __ __ / __ __ __ __ / __ __ __ __ / __ __ __ __ / __ __ __ __ / __ __ __ __ /

*Nationalité de l'aéronef : .....

Information supplémentaire sur l'aéronef ou l'utilisation : .....

**5) Événement sur la balise :**

Enregistrer : /____/ Mettre à jour : /____/ Confirmer : /____/ Enlever : /____/

**6) Validation de l'exploitant du formulaire (réservé à la CCAA) :**

Accepté : /____/ Rejeté : /____/ Commentaires : .....

Nom : ..... Date : ..... Signature :

Note : * indique un champ qui doit être saisi